



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PROFESSIONNELS,
ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES,
SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉS

A compter du 1^{er} septembre 2025



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Bourgogne Franche-Comté





Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels, associations de proximité, comités sociaux et économiques, syndicats, syndics de copropriétés en vigueur au 01/09/2025 ainsi que les évolutions prévues au 01/01/2026.

La Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Epargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de services ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet* :
www.caisse-epargne.fr**

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxes.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 %, taux en vigueur au 1er août 2025 (date d'édition du présent document) susceptible de variation.

*Coût de la connexion internet selon votre opérateur.



SOMMAIRE



1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



Artisan/Commerçant - Libre Convergence	6
Profession Libérale - Labelis.....	6
Franchisé - Franchise & Vous	6
Viticulteur/Agriculateur - Libre Convergence	6
Freelance - Micro-entrepreneur	7
SCI (Société Civile Immobilière).....	8
Associations de proximité - Offre groupée de services Associatis Essentiel.....	8
Associations de proximité, CSE, syndicats, syndicats de copropriété - Offre groupée de services Association	9
Services bancaires de base	9
Offre qui n'est plus commercialisée.....	9

2 LE COMPTE COURANT



La vie du compte	10
Les frais et commissions de mouvement	10
Les autres frais et services	10
Les dates de valeur	11
Les oppositions	11

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



Commission d'intervention.....	12
Les incidents liés aux chèques	12
Les incidents liés aux prélèvements et effets.....	13
Opérations particulières	13

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



Les espèces	14
Les chèques	15
Les cartes de paiement.....	15
Les virements SEPA.....	17
Les prélèvements SEPA	18
Les effets de commerce.....	20

5 LES ASSURANCES



Les assurances	21
----------------------	----

6 LA BANQUE À DISTANCE



Direct Ecureuil Internet Pro/CE net Comptes	23
Webprotexion	24
Pulceo Connect	24
Alertecureuil Pro	24
Sécurisation des opérations en ligne (SOL).....	24

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

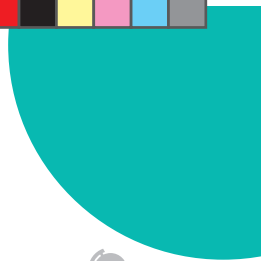


CE net remises.....	25
CE net EDI (EBICS).....	26
PulCEo	26
SWIFTNet.....	26
PE SIT	26
Autres prestations	27

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



La monétique	28
Les terminaux de paiement électronique (TPE).....	28
Tap to Pay	28
HeoH	28
CE Boost Pay BUSINESS	29
ONEY Proxi.....	29
E-commerce.....	30
Paiement DCC	31
Offre qui n'est plus commercialisée.....	31



9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



IZ e-commerce	32
Jedecclare.com	32
Avance et gestion du tiers-payant....	32

10 FINANCEMENT



Financement bancaire court terme ..	33
Financement des investissements ...	34
Assurance des emprunteurs.....	36
Engagement par signature.....	36
Frais de garanties (CMLT et engagement par signature)	36

11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



L'ingénierie sociale.....	37
---------------------------	----

12 PLACEMENTS FINANCIERS



Les opérations sur compte-titres ordinaire.....	38
Les parts sociales.....	38
Les droits de garde.....	39
Les autres tarifs	40
Les transferts de compte-titres ordinaire.....	40

13 L'ÉPARGNE



L'épargne	41
-----------------	----

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES



Tenue de compte.....	42
Les virements internationaux.....	42
Les opérations d'encaissement.....	42
Financements internationaux.....	45
Opérations de change.....	45
Garanties internationales	45
Offre COFACE	45
Frais annexes.....	45

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



Lexique des termes utilisés	46
-----------------------------------	----

16 LES NUMÉROS UTILES



Centre de relation clientèle.....	49
Carte bancaire.....	49
Monétique commerçants.....	49
Assurances	49
Nos partenaires	49

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE



Exprimer une réclamation.....	51
Votre recours en médiation	51



1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES ^{TVA}



POUR LES PROFESSIONNELS

> ARTISAN/COMMERÇANT/PROFESSION LIBÉRALE/FRANCHISÉ

DÉFINITION : L'offre groupée de services (Libre convergence, Labelis, Franchise & Vous, Libre convergence viticulteur/agriculteur)

Votre offre groupée de services vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : chéquier⁽¹⁾, relevés de compte mensuels⁽¹⁾, exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiement⁽²⁾, gestion à distance de vos comptes, service Sécurexpress (service de dépôt sécurisé de la recette) assurance incluse⁽²⁾, Eparfix, Eparplus (frais d'abonnement à une épargne automatique).

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION :

- LIBRE CONVERGENCE
- LABELIS
- FRANCHISE & VOUS

TARIFS JUSQU'AU 31/12/2025

Fourniture d'une carte de débit	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	30,10 €/mois	32,10 €/mois	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	30,10 €/mois	32,10 €/mois	38,20 €/mois
Sans carte	30,10 €/mois		

- Avec l'option abonnement au service CE net remises + 12,00 €/mois⁽³⁾
ou CE net EDI* + 24,50 €/mois⁽³⁾

TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2026

Fourniture d'une carte de débit	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	31,00 €/mois	33,00 €/mois	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	31,00 €/mois	33,00 €/mois	39,00 €/mois
Sans carte	31,00 €/mois		

- Avec l'option abonnement au service CE net remises + 12,50 €/mois⁽³⁾
ou CE net EDI* + 25,50 €/mois⁽³⁾

> VITICULTEUR/AGRICULTEUR - LIBRE CONVERGENCE

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE

TARIFS JUSQU'AU 31/12/2025

Fourniture d'une carte de débit	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	21,80 €/mois	23,45 €/mois	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	21,80 €/mois	23,45 €/mois	27,55 €/mois
Sans carte	19,70 €/mois		

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiement et Sécurexpress Assurance sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

*EDI (Échanges de Données Informatisées).





- Avec l'option abonnement au service CE net remises + **12,00 €/mois⁽¹⁾**
ou CE net EDI* + **24,50 €/mois⁽¹⁾**

TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2026

Fourniture d'une carte de débit	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	22,50 €/mois	24,35 €/mois	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	22,50 €/mois	24,35 €/mois	28,50 €/mois
Sans carte	20,50 €/mois		

- Avec l'option abonnement au service CE net remises + **12,50 €/mois⁽¹⁾**
ou CE net EDI* + **25,50 €/mois⁽¹⁾**

À partir de la seconde carte en offre groupée de services Libre Convergence, Libre Convergence Agri/Viti, Labelis, Franchise & Vous (en surcoût de l'offre groupée de services) :

- Carte Visa Business débit immédiat ou différé + **2,50 €/mois/carte**
- Carte Visa Gold Business débit immédiat ou différé + **6,04 €/mois/carte**
- Carte Visa Platinum Business débit différé + **9,79 €/mois/carte**



BON À SAVOIR

Si vous détenez une Offre Groupée de Services Professionnelle (hors SCI et Freelance), vous pouvez bénéficier de 50 % de remise permanente sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier sur les Formules Individuelles (Initial, Confort ou Optimal), Satellis (Essentiel, Essentiel Plus, Intégral) et Bouquet Liberté.

Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.



> FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

DÉFINITION : La Formule FREELANCE - Micro-entrepreneur

Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise, la souscription peut être réalisée via une demande d'ouverture de compte en ligne. L'offre vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (Internet, mobile), Carte Visa Business⁽²⁾, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽³⁾, virements⁽⁴⁾, relevés de compte mensuels digitalisés⁽³⁾, accès à un conseiller dédié.

Fourniture d'une carte de débit	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	9,90 €/mois	13,90 €/mois	19,90 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	-		

* EDI (Échanges de Données Informatisées).

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(2) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

(3) Service gratuit à l'unité.

(4) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.



1

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES TVA

> SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

Frais de tenue de compte, commission de mouvement, Assurance des Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾ (perte ou vol), chéquier⁽²⁾, relevés de compte mensuels⁽²⁾ ou décadaires, gestion à distance de vos comptes.

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI PRO TARIF JUSQU'AU 31/12/2025

■ Offre Groupée de Services SCI PRO 9,90 €/mois

TARIF AU 1^{ER} JANVIER 2026

■ Offre Groupée de Services SCI PRO 10,20 €/mois

POUR LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES (CSE), SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ

> ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ - OFFRE GROUPÉE DE SERVICES ASSOCIATIS ESSENTIEL

Frais de tenue de compte, chéquier⁽²⁾, franchise d'agios, relevés de compte mensuels⁽²⁾, gestion à distance de vos comptes, Assurance des Moyens de Paiement Association⁽³⁾, Assurance et Protection Juridique Associatis des Membres du bureau⁽³⁾.

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ASSOCIATIS ESSENTIEL TARIFS JUSQU'AU 31/12/2025

Fourniture d'une carte de débit	Visa Business à contrôle de solde systématique
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	9,90 €/mois
Sans carte	7,90 €/mois

■ Carte de retrait Associatis 8,90 €/mois

TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2026

Fourniture d'une carte de débit	Visa Business à contrôle de solde systématique
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	10,00 €/mois
Sans carte	8,00 €/mois

■ Carte de retrait Associatis 9,00 €/mois

(1) Assurance Moyens de Paiement est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus, l'Assurance Moyens de Paiement Association et Assurance et Protection Juridique Associatis des Membres du bureau sont des contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances filiale du Groupe BPCE. Se reporter aux Conditions Générales ou à la notice d'information. Ces tarifications, susceptibles de modifications, sont fixées par BPCE Assurances IARD.



> ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, CSE, SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ - OFFRE GROUPEE DE SERVICES SERVICES ASSOCIATION

Frais de tenue de compte, chéquier⁽¹⁾, relevés de compte mensuels⁽¹⁾, gestion à distance de vos comptes, Assurance des Moyens de Paiement Association⁽²⁾.

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ASSOCIATION

TARIF JUSQU'AU 31/12/2025

- Offre Groupée de Services Services Association..... **3,90 €/mois**

TARIF AU 1^{ER} JANVIER 2026

- Offre Groupée de Services Services Association..... **4,00 €/mois**

> SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- Services bancaires de base **Gratuit**
 - L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
 - Un changement d'adresse par an
 - La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
 - La domiciliation de virements bancaires
 - La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
 - La réalisation des opérations de caisse
 - L'encaissement de chèques et de virements bancaires
 - Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
 - Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
 - Des moyens de consultation à distance du solde du compte
 - Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
 - Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

> OFFRE QUI N'EST PLUS COMMERCIALISÉE

- Cotisation dans le cadre de la convention auto-entrepreneur jusqu'au 31/12/2025 **12,70 €/mois**
À compter du 01/01/2026 **13,20 €/mois**

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiement Association est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.



2 LE COMPTE COURANT

Tarifs en € par opération
(sauf indication contraire).



> LA VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte courant **Gratuit**
- Domilis Pro **Gratuit**

DÉFINITION : Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité (frais par relevé prélevés trimestriellement)	Format papier	Format électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Autre périodicité	1,90 €	1,40 €

- Relevé de compte papier au guichet de l'agence **4,60 €/relevé**
- Clôture de compte courant ou offre groupée de services **Gratuit**
- Relevé Annuel de Frais (RAF) **Gratuit**

> LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

POUR LES PROFESSIONNELS

- Tenue de compte **75,00 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable⁽¹⁾ **99,00 €/an**
- Commission de mouvement⁽²⁾ **0,16 %, min 22,00 €/trimestre**

POUR LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, CSE, SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ

- Tenue de compte **5,50 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Commission de mouvement **Gratuit**
- Franchise d'agios⁽³⁾ **5,00 €/mois**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable⁽¹⁾ **20,00 €/an**

> LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

- Frais de recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) **TVA** **25,00 €/an**
- Frais de recherche de documents **35,00 €/document**
- Le compte est débité de frais perçus par la banque pour la recherche et l'édition, à la demande du client, de documents concernant le compte.
- Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) **Gratuit**

(1) Dans le cadre réglementaire de la connaissance client et du dispositif de notation interne de l'établissement, frais inhérents à la gestion, à la fiabilisation et à l'actualisation des données administratives, juridiques, comptables et financières du client.

(2) La commission de mouvement est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios, ...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

(3) Se référer aux conditions particulières pour connaître le montant de la franchise d'agios applicable au moment de la souscription. Les agios qui excèdent le montant de la franchise sont dus.





- Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes **TVA** **160,00 €**
- Compte Française des Jeux (ouverture) **Gratuit**
- Compte PMU (Paris Mutuel Urbain) (ouverture) **Gratuit**
- Eparfix : frais d'abonnement à une épargne automatique **18,00 €/an**
- Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique **18,00 €/an**

COFFRE-FORT (SELON DISPONIBILITÉ DANS VOTRE AGENCE) **TVA**

- Frais de location de coffre-fort (selon contenance et selon disponibilité dans votre agence)
 - Petit coffre (catégorie A, B) **120,83 €/an**
 - Coffre standard et coffre moyen (catégorie C, D, E) **145,83 €/an**
 - Grand coffre et coffre supérieur (catégorie F, G, I) **254,16 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **Frais réels/ouverture**

> LES DATES DE VALEUR

	Crédit	Débit
Espèces	J	J
Chèques compensables en France	J + 1 ouvré*	J
Effets de commerce	J + 1 Calendaire + 8 jours ouvrés + 4 jours calendaires**	J+1 calendaire**
Virement	J	J
Prélèvement	J	J
Païement par carte bancaire	J	J

> LES OPPOSITIONS

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire **56,00 €**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur **19,00 €/chèque**
- Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur **28,00 €/chéquier**
- Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte **11,00 €**

(J) : date de comptabilisation.

* Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte-courant). La Caisse d'Épargne se réserve le droit d'appliquer un délai d'encaissement maximum de 15 jours ouvrés pour les chèques émis en France et en euros.

** Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1er janvier jusqu'au 31 décembre.





3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION

- Frais par opération **10,00 €/opération (plafond 70,00 €/jour)**

DÉFINITION : Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

> LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **11,00 €**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant⁽²⁾
 - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Frais de dossier
 - Les frais de rejet de chèque
 - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
 - Déclaration Banque de France
 - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Délivrance d'un certificat de non-paiement
 - Blocage de la provision pour régularisation
 - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - Pour un chèque < ou égal à 50,00 € **20,00 €⁽³⁾**
 - Pour un chèque > à 50,00 € **40,00 €⁽³⁾**(dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction **20,00 €/chèque**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **25,00 €**

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un chèque déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification rubrique Commission d'intervention).





> LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **11,00 €**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télé règlement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant⁽²⁾ :
 - les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
 - les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement
 - et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € **10,00 €⁽³⁾**
 - Frais dans la limite d'un plafond de **4 opérations/jour**
- Rejet d'un effet pour défaut de provision⁽³⁾ **22,00 €/effet**

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé **11,00 €**
- Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé **11,00 €**
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) **100,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 83,33 €⁽⁴⁾**

BON À SAVOIR

Lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé, cette lettre est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, une lettre d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte en lui demandant de la régulariser, et éventuellement, une 2^e lettre si le solde du compte n'est pas redevenu créditeur dans des délais raisonnables. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces lettres.

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 12).

(4) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.



4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> LES ESPÈCES

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans l'agence de domiciliation **Gratuit**
 - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté **3,70 €**
 - Dans une autre Caisse d'Epargne **3,70 €**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EUROS DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**
- Au DAB dans un autre établissement
 - Avec une carte Visa Business (Classique, Gold et Platinum) **Gratuit**
 - Jusqu'à 2 retraits dans le mois **Gratuit**
 - À partir du 3^e retrait par mois **1,10 €/retrait**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN DEVISES (CAS DE RETRAIT EN DEVISES EN DEHORS DE LA ZONE EURO A UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

	DAB
Commission fixe par acte	3,30 €
Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90 %

REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

- Dépôt d'espèces **Gratuit**
- Service dépôt Sécurexpress toutes options
 - Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle⁽¹⁾
 - Avec assurance⁽²⁾⁽³⁾ recette-dépôt **10,79 €/trimestre**
 - Sans assurance recette-dépôt **26,17 €/an**
 - Service Sécurexpress coupe file **27,40 €/an**

(1) Sécurexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) L'assurance n'est pas soumise à TVA.

(3) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.





> LES CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence..... **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier..... **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière)..... **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence..... **16,50 €/chèque**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les 2 mois
suivant la mise à disposition **9,50 €/chéquier**
- Frais d'envoi de chéquier :
 - Par courrier simple **2,70 €/courrier**
 - Par lettre recommandée **11,00 €/courrier**
- Frais de recherche de documents (recherche et copie de chèque) **12,00 €/chèque**

CHÈQUES REMIS

- Remise de chèque(s) compensable en France..... **Gratuit**
- Télécollecte images chèques **Nous consulter**

> LES CARTES DE PAIEMENT

COTISATION CARTE POUR LES PROFESSIONNELS (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business	Carte Corporate
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	Gratuit dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base » 44 €/an hors « services bancaires de base »	60,00 €/an	145,00 €/an	-	Nous consulter
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	-	60,00 €/an	145,00 €/an	235,00 €/an	Nous consulter

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

COTISATION CARTE POUR LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, CSE, SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement internationale	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	Gratuit dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base » 44 €/an hors « services bancaires de base »	60,00 €/an	145,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	-	60,00 €/an	145,00 €/an

- Carte de retrait Associatis..... 20,00 €/an
- Service E-Cartes (paiement sécurisé sur internet; service disponible depuis l'application mobile) 14,40 €/an
- Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay⁽¹⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay⁽¹⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay⁽¹⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Swatch Pay⁽¹⁾ **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Google Pay⁽¹⁾ **Gratuit**

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone euro..... **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone euro
 - Commission proportionnelle au montant payé par carte..... 2,90 %
 - Avec un maximum de perception par transaction..... 15,00 €/paiement
 - Commission fixe 2,20 €/paiement

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Refabrication de la carte avant échéance 38,50 €/opération
- Modification du plafond de retraits et de paiements⁽²⁾
 - En agence ou par téléphone 14,30 €/opération
- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence 12,00 €/opération
- Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile⁽³⁾ **Gratuit**

(1) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.

(2) Pour une durée de 30 jours.

(3) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque ou, dans le cas où c'est votre entreprise qui est abonnée, d'avoir accès à l'espace de banque à distance de votre entreprise, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Épargne et d'avoir activé Sécur'Pass pour DEI Pro ou Sécur'Pass pro pour CE net.



> LES VIREMENTS SEPA⁽¹⁾

DÉFINITION : Les virements

- **Virements euros de compte à compte** : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale au sein de la même Caisse d'Épargne.
- **Virements SEPA** : transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les COM. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.
- **Virements SEPA Jour** : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Épargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements euros Tiers urgents UE** : transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union Européenne, le jour de la réception de l'ordre sous condition du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Épargne.
- **Virements de trésorerie euros UE** : tout virement d'équilibrage en France et en euros en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union Européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J= jour d'exécution demandé).
- **Le moment de réception** correspond au jour ouvrable de réception par la Caisse d'Épargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique.
- **La date d'exécution** souhaitée correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

VIREMENTS ÉMIS

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽²⁾	Par télétransmission ⁽³⁾
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement vers une autre Caisse d'Épargne (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	0,35 €
Virement occasionnel vers une autre banque	4,40 €	Gratuit	0,35 €
Virement instantané vers une autre Caisse d'Épargne	Gratuit	Gratuit	
Virement instantané vers une autre banque	4,40 €	Gratuit	
Virement SCT accéléré			0,50 €
Virement Jour (demande avant 12h, effectué dans la journée)			0,50 €
Virement Tiers urgent (demande avant 14h)			7,00 €
Virement permanent vers une autre banque (mise en place)	1,50 €	Gratuit	
Virement permanent vers une autre banque (par virement)	1,80 €	Gratuit	
Virement permanent vers une autre banque (modification/suppression)	15,75 €	Gratuit	
Émission virement de trésorerie par remise (VSOT)*			7,50 €
Remise de virements confirmée par signature électronique	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	20,00 €		
Annulation/modification d'une remise EDI**			15,75 €
Annulation/modification d'une opération/remise avant traitement	15,75 €		
Virement émis rejeté (compte clos ou RIB erroné)	Gratuit		
Frais par virement occasionnel incomplet	16,10 €/opération		
Virement prioritaire à J	18,50 €		

*VSOT : Virement Spécifique Orienté Trésorerie.

** EDI : Échange de Données Informatisées.

(1) L'Espace unique de paiement en euros (SEPA - Single Euro Payments Area) comprend les pays de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Martin, le Royaume-Uni, l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

(2) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Internet Pro, CE net Comptes.

(3) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires de Services Initiation de Paiement (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Comptes, CE net Remises ou CE net EDI).



4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

VIREMENTS REÇUS

- Réception d'un virement occasionnel ou permanent..... **Gratuit**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone euro **Gratuit**

ENCAISSEMENT PAR VIREMENT

- Solution Bridge⁽¹⁾..... **Nous consulter**
Solution d'initiation de virement par API, instantané ou classique selon les cas

> LES PRÉLÈVEMENTS SEPA⁽²⁾

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

PRÉLÈVEMENTS REÇUS

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽³⁾	Par télétransmission ⁽⁴⁾
Paiement d'un prélèvement	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Mise en place d'un mandat de prélèvement CORE	12,00 €	Gratuit	Gratuit
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/modification) :			
- Autorisés (liste blanche)	18,00 €		
- Non autorisés (liste noire)	18,00 €		
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement	12,00 €	Gratuit	
Opposition de tout prélèvement	33,30 €		
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	15,75 €		
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée TVA	35,00 €		
Demande de copie de mandat de prélèvement	35,00 €		
Autorisation de prélèvement B2B (enregistrement, suppression, modification ou annulation du consentement sur mandat B2B)	12,50 €	Gratuit	

(1) Solution Bridge en partenariat avec Perspectiveev, proposée par la Caisse d'Épargne. Perspectiveev société par actions simplifiées au capital social de 765.691,20 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 529 196 313, dont le siège social est situé 4, rue de la Pierre Levée – 75011 Paris.

(2) L'Espace unique de paiement en euros (SEPA - Single Euro Payments Area) comprend les pays de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Martin, le Royaume-Uni, l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

(3) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Internet Pro, CE net Comptes.

(4) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires de services d'initiation de paiement (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Comptes, CE net Remises ou CE net EDI).



PRÉLÈVEMENTS ÉMIS

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) **TVA** **45,00 €**
- Demande ICS des syndicats de copropriétaires **TVA** **Nous consulter**

	En agence/Par téléphone	Par télétransmission ⁽¹⁾
Prélèvement permanent :		
- Frais de mise en place d'un échancier	13,80 €	
- Frais de modification/suppression d'un échancier	12,00 €	
- Frais par prélèvement émis	12,00 €	
Émission de prélèvement CORE occasionnel	12,00 €	0,35 €
Émission de prélèvement interentreprises (B2B) occasionnel	12,00 €	Gratuit
Enregistrement d'un mandat dans une liste de prélèvement	18,00 €	
Annulation ou modification d'une remise EDI*		15,75 €
Demande reversement prélèvement émis	17,00 €	
Modification/annulation d'un mandat dans une liste	17,00 €	
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique	Gratuit	Gratuit

- Solutions de gestion des mandats
 - Frais de gestion des mandats sur e-remises **Nous consulter**
 - Frais de gestion des mandats sur GMS **Nous consulter**
- Frais sur reversement suite à une opération émise à tort **Gratuit**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance/contestation débiteur) **12,00 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements interentreprises (B2B) (rejet avant échéance/retour bancaire après échéance) **12,00 €/opération**
- Frais de rejet de prélèvement suite à l'émission de prélèvements interentreprises (B2B) pour contestation débiteur en procédure exceptionnelle **12,00 €/opération**
- Frais de recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier **TVA** **15,75 €**

(1) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires Initiateurs de Services de Paiements (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI).

* EDI : Échange de Données Informatisées





4

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> LES EFFETS DE COMMERCE

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE À L'ENCAISSEMENT OU À L'ESCOMPTE

■ Effet remis - Support papier	
- Frais par effet.....	4,00 €/effet
■ Effet remis - Téléransmis	
- Remise d'effets confirmée par signature électronique.....	Gratuit
- Frais par effet.....	0,45 €/effet
■ Autres	
- Effet remis à l'encaissement revenu impayé.....	18,00 €
- Effet restitué.....	18,00 €
- Acceptation, modification, prorogation.....	18,00 €
- Réclamation.....	18,00 €
- Demande d'avis de sort.....	18,00 €
- Changement de domiciliation.....	18,00 €
- Autres opérations.....	18,00 €
- Opposition sur effet à payer.....	22,00 €/effet
- Rejet d'un effet à payer.....	22,00 €/effet
- Réception d'une remise non signée électroniquement.....	5,00 €/effet





5 LES ASSURANCES



POUR LES PROFESSIONNELS

- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ **20,30 €/an**

DÉFINITION : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre Offre Groupée de Services Professionnelle (hors offre groupée de services Freelance).

- Sécurexpress Assurance⁽¹⁾⁽²⁾ **27,40 €/an**

IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

- Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽³⁾ **Nous consulter**
- Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽³⁾ **Nous consulter**
- Télésurveillance⁽⁴⁾ **Nous consulter**

PRÉVOYANCE

- Prévoyance Pro⁽²⁾⁽⁵⁾ **Nous consulter**
- Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS* en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁶⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.

- Protection Homme Clé⁽²⁾⁽⁵⁾ **Nous consulter**

Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital⁽²⁾ à l'entreprise et permet d'aider à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

RETRAITE

- Millevie PER⁽²⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Plan d'Épargne Retraite individuel.

SANTÉ

- Garanties Santé Côté Pro⁽²⁾⁽⁸⁾ **Nous consulter**

Complémentaire santé individuelle.

- Complémentaire Santé Salariés⁽²⁾⁽⁹⁾ **Nous consulter**

Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) Assurance Multirisque Professionnelle et Assurance Auto des Professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(4) Prestation assurée par Verisure.

(5) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances.

(6) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

(7) Millevie PER est un contrat d'assurance vie souscrit par l'association APERP, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances.

(8) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en oeuvre par IMA Assurances.

(9) Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la Mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

*TNS (Travailleur Non Salarié).





5

LES ASSURANCES



BON À SAVOIR

Bénéficier de l'expertise de nos partenaires pour assurer :

- Votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de santé
- Vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole
- Votre activité face aux risques cyber



DÉFINITION : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Association⁽¹⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service.

Elle est incluse dans la cotisation de votre Offre Groupée de Services Associatis Essentiel et Services Association.

POUR LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, CSE, SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ

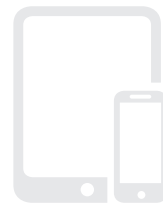
■ Assurance Moyens de Paiement Association ⁽¹⁾	16,30 €/an
L'Assurance Moyens de Paiement Association vous couvre en cas d'utilisation frauduleuse de vos moyens de paiement avant opposition. Selon conditions générales et particulières de service.	
■ Assurance Homme Clé.....	Nous consulter
■ Épargne salariale	Nous consulter
■ Assurance et Protection Juridique Associatis des membres du Bureau.....	60,00 €/an
■ Assurance sur découvert	Nous consulter

(1) Contrats de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances, distribués par votre Caisse d'Épargne intermédiaire d'assurance immatriculée à l'Orias. Cette tarification, susceptible de modifications, est fixée par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances, filiale du Groupe BPCE.





6 LA BANQUE À DISTANCE



> DIRECT ECUREUIL INTERNET PRO/CE NET COMPTES

DÉFINITION : Direct Ecureuil Internet Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Internet Pro et CE net Comptes sont des services de Banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un téléphone mobile, une tablette ou un ordinateur connecté à Internet.

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Épargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

■ Abonnement à des services de Banque à distance (hors offre groupée de services)

- Direct Ecureuil Internet Pro (réservé aux Entrepreneurs Individuels)..... **7,00 €/mois⁽¹⁾**
- CE net Comptes..... **7,00 €/mois⁽¹⁾**
- Service Digital Box..... **Gratuit⁽¹⁾**

Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de Banque à distance.

■ A COMPTER DU 09/10/2025

- Service Gestion de factures ⁽²⁾ TVA:

- Offre de base⁽³⁾..... **Inclus⁽¹⁾**
- Option Basique⁽⁴⁾..... **18,00 €/mois⁽¹⁾**
- Option Essentiel⁽⁴⁾..... **33,00 €/mois⁽¹⁾**
- Option Pro⁽⁴⁾..... **79,00 €/mois⁽¹⁾**
- Option Pro+⁽⁴⁾..... **199,00 €/mois⁽¹⁾**

Au-delà du nombre maximum de factures et des autres limites inclus dans l'offre de base ou les options :

- 10 € HT seront facturés par lot de 20 factures supplémentaires pour l'offre de base et l'offre Basique ; et 20 € HT par lot de 50 factures supplémentaires pour l'offre Essentiel, Pro et Pro+.
- Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant ;
- L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire ;
- L'accès à l'application de gestion des frais professionnels est facturé 5 € HT par collaborateur supplémentaire.

BON À SAVOIR

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾, ou sur votre appli BANXO - Caisse d'Épargne si vous êtes équipé du service DEI Pro ou CE net - Caisse d'Épargne si vous êtes équipé du service CE net (applis accessibles sur iPhone® ou Android)



(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(2) Sous réserve de commercialisation par votre Caisse d'Épargne.

(3) Inclus dans l'abonnement de Banque à Distance.

(4) Cotisation en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi.





6 LA BANQUE À DISTANCE

> WEBPROTEXION

- Service de Banque à distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs..... **Gratuit⁽¹⁾**

> PULCEO CONNECT **TVA**

BON À SAVOIR

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements. Pulceo Connect fonctionne sur un site Internet⁽¹⁾ et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via CE net ou Pulceo pour les clients équipés de ces services.

- PULCEO Connect..... **9,00 €/mois**
 - Option gestion du risque commercial **10,00 €/mois**

> ALERTECUREUIL PRO

- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS)..... **5,00 €**

> SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL) **TVA**

- Sécur'Pass ou Sécur'Pass Pro **Gratuit**
- SOL SMS **Gratuit**
- Lecteur CAP **14,00 €/lecteur**
- Carte Secur@ccès..... **9,00 €/an**
- Frais d'opposition de la carte Secur@ccès par la banque **14,00 €**
- Frais de refabrication de carte Secur@ccès..... **9,00 €**
- Frais de demande de réédition du code confidentiel **8,00 €**
- Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans)..... **90,00 €/an**



DÉFINITION : Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces Banque à distance Caisse d'Épargne et lors d'un achat sur Internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre carte bancaire à usage professionnel.



DÉFINITION : Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.

DÉFINITION : Certificat Électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifié EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur Internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le Certificat Électronique est délivré sur clé USB.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.





7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



DÉFINITION : Services de gestion de compte via des échanges de données informatisées. À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur Internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

> CE NET REMISES



BON À SAVOIR

Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.



■ Frais de mise en place du service TVA	60,00 € ⁽¹⁾
■ Frais de modification sur l'abonnement.....	15,00 € ⁽¹⁾
■ Service de saisie d'opérations et de remise d'ordres	
Abonnement : saisie d'opérations et dépôt de remises, suivi des ordres et confirmation par signature électronique, récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de comptes et des relevés de mobilité bancaire, gestion des habilitations des utilisateurs	30,00 €/mois ⁽¹⁾

A COMPTER DU 09/10/2025

- Service Gestion de factures ⁽²⁾ TVA :	
- Offre de base ⁽³⁾	Inclus ⁽¹⁾
- Option Basique ⁽⁴⁾	18,00 €/mois ⁽¹⁾
- Option Essentiel ⁽⁴⁾	33,00 €/mois ⁽¹⁾
- Option Pro ⁽⁴⁾	79,00 €/mois ⁽¹⁾
- Option Pro+ ⁽⁴⁾	199,00 €/mois ⁽¹⁾

Au-delà du nombre maximum de factures et des autres limites inclus dans l'offre de base ou les options :

- 10 € HT seront facturés par lot de 20 factures supplémentaires pour l'offre de base et l'offre Basique ; et 20 € HT par lot de 50 factures supplémentaires pour l'offre Essentiel, Pro et Pro+.
- Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant ;
- L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire ;
- L'accès à l'application de gestion des frais professionnels est facturé 5 € HT par collaborateur supplémentaire.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

(2) Sous réserve de commercialisation par votre Caisse d'Épargne.

(3) Inclus dans l'abonnement de Banque à Distance.

(4) Cotisation en complément de l'abonnement de Banque à Distance choisi.





7

EDI (ÉCHANGE DES DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

> CE NET EDI (EBICS)

■ Frais de mise en place du service TVA	60,00 €
■ Abonnements EBICS T TVA	55,00 €/mois
■ Options EBICS TS TVA	4,17 €/mois
■ Frais de modification sur l'abonnement	15,00 €

> PULCEO

BON À SAVOIR

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE net EDI (EBICS).

■ Frais de mise en place du service (à distance) TVA	À partir de 330,00 €*
■ Abonnement PulCEo.fr incluant deux banques TVA	À partir de 40,00 €/mois*
- Option par banque supplémentaire TVA	À partir de 10,00 €/mois*
- Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEo Mobile élargi, Diamond, facturation électronique) TVA	Nous consulter
■ Signature électronique des mandats de prélèvement SEPA TVA	10,00 €/mois
- Demandes de signature électronique des mandats TVA	0,70 €/demande
■ Gestion avancée de la trésorerie :	
- Rapprochement automatique des écritures prévisionnelles TVA	15,00 €/mois
- Propositions d'équilibrage des soldes des Comptes TVA	30,00 €/mois
■ Prestation d'installation sur site non honorée (sans annulation dans un délai de 24 heures)	280,00€
■ Paramétrage complexe	50,00€ /acte
■ Forfait service après vente mensuel	10,00€/mois
■ Formation d'un nouvel utilisateur	100,00€ /acte
■ Formation Gestion de trésorerie	200,00€ /acte
■ Formation Facture électronique	200,00€ /acte

POUR LES PROFESSIONNELS

> SWIFTNET **TVA**

■ Frais de mise en place du service	Nous consulter
■ Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct	Nous consulter
■ Abonnement mensuel services FIN	Nous consulter

> PE SIT

■ Frais de mise en place du service	Nous consulter
■ Abonnement mensuel	Nous consulter

* Tarification en fonction du nombre de banque.





> AUTRES PRESTATIONS

■ Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte	Nous consulter
■ Relevés format CFONB, XML et format MT940	Nous consulter
■ Relevé intraday.....	20,00 €/compte/mois TVA
■ Accès multiple tout protocole.....	Nous consulter
■ Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA	Nous consulter TVA
■ Abonnement Experts-Comptables rapatriement des relevés de comptes.....	Nous consulter TVA
■ Tracker SWIFT GPI TVA	5,00 €/mois
■ Services complémentaires.....	Nous consulter
■ Service de représentation automatique des impayés de prélèvements	0,35 €/prélèvement TVA
■ Service de représentation des prélèvements : frais de rejet ou d'impayé de prélèvement SEPA émis et revenu impayé suite à seconde présentation	5,00 €/rejet
■ Relevé de frais (format camt86) TVA	5,00 €/mois





8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



> LA MONÉTIQUE

■ Commission monétique sur paiement	Nous consulter
■ Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire	Gratuit
■ Frais sur contrat inactif	15,00 €/an
■ Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)	Gratuit
■ Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC)	Gratuit

> LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électronique en location, performants, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel.

Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

■ Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard à l'Android TVA	À partir de 9,90 €/mois⁽¹⁾
<i>Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.</i>	
TPE sous Android : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.	
■ Installation de logiciels spécifiques TVA	À partir de 15,00 €⁽¹⁾
■ Frais de dossier	50,00 €
■ Paiement pour la location de biens et de services (PLBS)	Nous consulter

> TAP TO PAY

Nous consulter

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone ou une tablette sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet⁽²⁾ et l'application Tap to Pay Caisse d'Épargne.

BON À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

> HEOH⁽³⁾

Nous consulter

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE...

(1) Tarification en fonction du type de TPE et de la durée de location.

(2) Coût de la connexion internet selon votre opérateur.

(3) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Épargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 882 374,00 euros. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).





POUR LES PROFESSIONNELS

> CE BOOST PAY BUSINESS⁽¹⁾ **TVA**

DÉFINITION : Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale. Solution à découvrir sur www.ce-boost-pay-fr.

- Abonnement CE boost Pay Business À partir de 65,50 €/mois*
- Frais de dossier, modalité de sortie du contrat..... Nous consulter
- Durée d'engagement..... 48 mois

POUR LES PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

> ONEY PROXI⁽²⁾⁽³⁾



BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

- Paiement en 3 ou 4 fois % du montant TTC
de l'achat réalisé par carte bancaire
réparti entre le client et le commerçant
- Paiement en 3 ou 4 fois sans frais..... % du montant TTC
de l'achat réalisé par carte bancaire
pris en charge uniquement par le commerçant
- Pour connaître les % Nous consulter

(1) CE Boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme au capital de 53 559 264 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 7 promenade Germaine SABLON - 75013 Paris.

(2) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par Caisse d'Épargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire. Réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 71 801 205€ - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.

(3) Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire, réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100 € à 3 000 €. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank.

*Tarification en fonction du type de TPE et de la durée de location.





8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

> E-COMMERCE TVA

- Inscription
 - SP PLUS PRO 150,00 €
 - SP PLUS Pro Expert..... 250,00 €
 - Jepaieenligne EXPRESS 50,00 €

DÉFINITION : Jepaieenligne EXPRESS

Jepaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre smartphone, votre tablette ou votre TPE Android.

- Abonnement mensuel
 - PAYPLUG⁽¹⁾ Nous consulter
 - SP PLUS PRO 15,00 €
 - SP PLUS Pro Expert..... 30,00 €
 - Jepaieenligne EXPRESS 5,00 €

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽²⁾	Jepaieenligne EXPRESS
Canal de vente				
Site WEB marchand	√	√	X	X
VAD (téléphone, courrier, fax, e-mail)	5 €/mois*	5 €/mois*	X	X
Paiement par lien incluant le contrat VADS ⁽³⁾ (SMS, e-mail, ...)	X	5 €/mois	5 €/mois	√
Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS	X	X	√	10 €/mois
Moyen de paiement				
Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCarte Bancaire	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr
Cartes privatives	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr
American Express	5 €/mois	√	X	5 €/mois
PayPal				
Cetelem				
Cartes Titre-Restaurant CONECS				
Chèques-Vacances CONNECT				
X Service non disponible. √ Service offert en standard. * Service en option. tr : Prix par transaction.				

(1) Service de la société Payplug, proposé par Caisse d'Épargne. Payplug Entreprise SAS, société par actions simplifiée au capital de 34 444 886,11 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(2) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(3) Vente À Distance Sécurisée.





	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽¹⁾	Jepaieenligne EXPRESS
Typologie de paiement				
Paieement à la commande	✓	✓	✓	✓
Paieement à la livraison	✓	✓	✓	✓
Paieement différé	✓	✓	✓	✓
Paieement par identifiant	15 €/mois*	15 €/mois*	X	X
Paieement par lien	X	5 €/mois*	5 €/mois*	✓
Back-office de gestion des paiements				
Mode interface sécurisée	✓	✓	✓	✓
Mode WEB services (frais de mise en service)	X	500 €*	X	X
Aide à la décision				
Pilotage risque : niveau 1	15 €/mois*	✓	15 €/mois*	X
Pilotage risque : niveau 2	X	10 €/mois*	10 €/mois*	X
Reporting				
E-mail de confirmation de paiement au commerçant	✓	✓	✓	✓
Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois*	✓	10 €/mois*	X
Rapprochement bancaire visuel				X
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	X	25 €/mois*	25 €/mois*	X
Rapprochement impayés visuel et par fichier				X
Services additionnels				
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	✓	✓	✓	✓
Email de confirmation de paiement à l'internaute	✓	✓	✓	✓
Pages de paiement en multilingues	✓	✓	✓	✓
Affichage montant en multidevises	X	✓	X	✓
Modalités de facturation spécifique				
Service saisonnier	10 €/mois*	10 €/mois*	10 €/mois*	X
X Service non disponible. ✓ Service offert en standard. * Service en option.				

➤ **PAIEMENT « DCC » AVEC PLANET PAYMENT⁽²⁾** Nous consulter

➤ **OFFRE QUI N'EST PLUS COMMERCIALISÉE**

JEPAIEENLIGNE

■ Abonnement mensuel 15,00 €

(1) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(2) Planet DCC, service de la société Planet Payment France, proposé par la Caisse d'Épargne. Planet Payment France Société par actions simplifiée au capital de 380 000 euros, ayant son siège social 1 Terrasse Bellini 92919 Paris La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro 377 627 641 RCS Nanterre





9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



> IZ E-COMMERCE⁽¹⁾

Nous consulter **TVA**

DÉFINITION : IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de la Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites Internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

> JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts-Comptables adhérents.

■ Frais d'adhésion au service..... Nous consulter **TVA**

POUR LES PROFESSIONNELS

> AVANCE ET GESTION DU TIERS-PAYANT

■ Avance et gestion du tiers-payant..... Nous consulter

Solution de gestion du tiers-payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)⁽²⁾ et avance de fonds par

la Caisse d'Épargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

(1) Service de Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

(2) Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial IREMIA Santé, SAS au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé au 331 Rue de la Rotonde, 42153 RIORGES – RCS Roanne 489 470 930 – Numéro de TVA intracommunautaire FR30489470930 – Code APE : 7022Z.





10 FINANCEMENT⁽¹⁾



> FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

POUR LES PROFESSIONNELS

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé
 - Frais de dossier
 - À la mise place (% du montant emprunté) **1,00 %**
 - Minimum **150,00 €/dossier**
 - Au renouvellement (% du montant emprunté) **1,00 %**
 - Minimum **150,00 €/dossier**
 - Taux d'intérêt⁽²⁾ **Nous consulter**
 - Taux d'intérêt du dépassement du découvert autorisé **Taux d'usure⁽³⁾**
- Découvert non autorisé
 - Taux d'intérêt (intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant) **Taux d'usure⁽³⁾**

COMMISSIONS⁽⁴⁾

- Commission sur le plus fort découvert **0,15 % /trimestre**
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission d'immobilisation **1,00 %/trimestre**
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

ESCOMPTE⁽⁵⁾

- Taux d'intérêt⁽⁶⁾ **Nous consulter**

CRÉDIT DIGITAL PRO⁽⁷⁾

- Frais de dossier **0,50% du montant emprunté**
 - Minimum de perception **50,00 €**
 - Maximum de perception **250,00 €**

POUR LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, CSE, SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé
 - Taux de découvert **Nous consulter**
 - Frais de dossier (% du montant emprunté) **1,00 %**
 - (création et renouvellement) **Minimum de 100,00 €/dossier**

(1) Après étude de votre dossier par Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant, par application du taux trimestriel en vigueur à la date du découvert.

(3) Taux débiteurs plafonnés au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Les taux d'usure sont déterminés en fonction du montant du découvert en compte utilisé. Taux d'usure disponible sur le site www.banque-france.fr, rubrique Statistiques, Taux et cours.

(4) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(5) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

(6) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

(7) Sous réserve d'éligibilité à l'offre. Sous réserve d'acceptation de votre dossier.





10 FINANCEMENTS⁽¹⁾

- Découvert non autorisé
- Taux (intérêts calculés sur le solde débiteur du compte) **Taux d'usure⁽²⁾**

COMMISSIONS⁽³⁾

- Commission sur le plus fort découvert **Gratuit**
- Commission d'immobilisation **Gratuit**

POUR LES PROFESSIONNELS, ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, CSE, SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)..... NOUS CONSULTER
LES AUTRES OPÉRATIONS

- Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme.. **Gratuit**

AFFACTURAGE

- Contrat d'affacturage **Nous consulter**
- FlashFactures **4,95 % du montant financé des factures confiées**
Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement. Sous réserve d'acceptation par BPCE Factor.

> FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)
 - Frais de dossier **1,00 %**
 - Minimum de perception **210,00 €/dossier**
 - Crédits complexes (LBO*, rachat de parts, ...) **2,00 %**
 - Minimum de perception **400,00 €/dossier**

CRÉDIT-BAIL MOBILIER **TVA**

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation

- Frais de dossier **2,00 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 50,00 €**
- Publicité légale crédit-bail **23,00 €**
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social
- Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement) **250,00 €**
- Annulation ou modification d'assurance **50,00 €**
- Mainlevée d'opposition - **contrat couvert par notre assurance groupe** **Gratuit**
- Mainlevée d'opposition - **contrat non couvert par notre assurance groupe** ... **50,00 €**
- Gestion d'un sinistre matériel - **contrat couvert par notre assurance groupe**... **Gratuit**

(1) Après étude de votre dossier par Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Taux débiteurs plafonnés au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Les taux d'usure sont déterminés en fonction du montant du découvert en compte utilisé. Taux d'usure disponible sur le site www.banque-france.fr, rubrique Statistiques, Taux et cours.

(3) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

*LBO : Leveraged Buy-Out (ou rachat avec effet de levier en français).





■ Gestion d'un sinistre matériel - contrat non couvert par notre assurance groupe	150,00 €
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat couvert par notre assurance groupe	Gratuit
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat non couvert par notre assurance groupe	50,00 €
■ Réédition de documents (contrats, échéanciers...) ⁽¹⁾	50,00 €
■ Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren).....	35,00 €
■ Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat).....	50,00 €
■ Radiation de publicité ou de gage ⁽²⁾	35,00 €
■ Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire).....	50,00 €
■ Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽³⁾	50,00 €
■ Changement du mode de règlement ⁽³⁾	
- De chèque ou virement à prélèvement.....	Gratuit
- De prélèvement à chèque.....	250,00 €
- De prélèvement à virement.....	250,00 €
■ Décompte de sortie anticipée ⁽³⁾⁽⁴⁾	50,00 €
■ Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire ⁽³⁾	50,00 €
■ Renseignements recherchés pour un tiers (Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes).....	75,00 €
■ Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽³⁾	250,00 €
■ Modification du plan de remboursement ⁽³⁾	250,00 €
■ Modification ou mainlevée de garantie ⁽³⁾	250,00 €
■ Avenant au contrat ou autorisation de sous location (changement d'actionnariat, de gérant, d'assuré) ⁽³⁾	250,00 €
■ Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽³⁾	250,00 €
■ Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire.....	50,00 €
LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	Nous consulter
LA LOCATION LONGUE DURÉE	Nous consulter

(1) Gratuit pour tous les actes initiés sur l'Espace client. Nous consulter pour les opérations au-delà de deux demandes sans avoir recours à l'Espace Client.

(2) Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire ou postal.

(3) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(4) Gratuit pour les actes initiés sur l'Espace client.





10

FINANCEMENTS⁽¹⁾

LES AUTRES OPÉRATIONS

■ Décompte de remboursement anticipé	34,50 €
■ Duplicata d'un tableau d'amortissement	20,00 €
■ Duplicata d'un contrat de prêt avec tableau d'amortissement	31,00 €
■ Frais d'avenant	125,00 €/acte
■ Attestations diverses	11,00 €/acte
■ Information annuelle aux cautions garantes sur crédits	Gratuit
■ Avenant de renégociation de taux	1 % du capital restant dû (minimum de 500,00 €)

> ASSURANCE DES EMPRUNTEURS⁽²⁾

- Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽³⁾ **Nous consulter**

> ENGAGEMENT PAR SIGNATURE

CAUTIONS BANCAIRES

■ Frais de dossier (en % du montant de l'engagement)	0,15%
- Minimum	125,00 €
- Commission annuelle (en % du montant de l'engagement)	3,00 %
■ Frais de mainlevée	76,00 €/acte

> FRAIS DE GARANTIES (CMLT ET ENGAGEMENT PAR SIGNATURE)

S'y ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

■ Nantissement de parts sociales hors Caisse d'Épargne/actions de sociétés non cotées	80,00 €/acte
■ Nantissement de compte-titres	80,00 €/acte
■ Nantissement ou délégation contrats d'assurance vie autres établissements	80,00 €/acte
■ Nantissement de fonds de commerce sous seing privé	80,00 €/acte
■ Prise de gage	80,00 €/acte
■ Convention de blocage de compte courant d'associé	80,00 €/acte
■ Frais de mainlevée	76,00 €/acte
■ Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé	140,00 €
■ Frais d'enregistrement	Frais réels

(1) Après étude de votre dossier par Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.





11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de la Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.



- Épargne Salariale (PEI⁽¹⁾, PERCOL-I⁽¹⁾, Intéressement)
Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de défiscalisation.
Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants **Nous consulter**
- Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERo)..... **Nous consulter**
Le dispositif Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire), permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit.
- Titre-Restaurant « Swile »⁽³⁾ (carte)..... **Nous consulter**
- Titre Cadeau « Swile »⁽³⁾ (carte) **Nous consulter**

(1) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises, PERCOL-I : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(3) Services fournis par Swile et distribués par Caisse d'Épargne. Swile SAS, 824 012 173 RCS Montpellier, capital social : 90 541,90 €, siège social : 561 rue Georges Méliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.





12 PLACEMENTS FINANCIERS



➤ LES OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers..... **Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers **Gratuit**

LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS⁽¹⁾/OBLIGATIONS/OPCVM⁽²⁾/FIA⁽²⁾

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

- Opération ferme sur le marché au comptant
 - Par Internet* **0,50 %, min 8,50 €**
 - Par téléphone (Direct Ecureuil Internet Pro - téléconseiller)..... **1,45 %, min 17,50 €**
 - En agence **1,45 %, min 18,50 €**
- Frais achats/ventes actions ou obligations sur Bourses étrangères (taux de courtage - minimum de perception)..... **Nous consulter**
- Ordre annulé ou non exécuté - sur Internet* **Gratuit**
- Ordre annulé ou non exécuté - hors Internet **Gratuit**
- OPCVM/FIA⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
 - Souscription OPCVM/FIA du réseau Caisse d'Epargne..... **Nous consulter**
 - Souscription OPCVM/FIA autres réseaux **45,00 €/opération + frais d'émetteur**
 - Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Epargne hors FCP⁽⁵⁾ garanti ou à promesse **Gratuit**
 - Rachat avant échéance de FCP⁽⁵⁾ garanti ou à promesse **Nous consulter**
 - Rachat avant échéance de FCP⁽⁵⁾ non garanti..... **Nous consulter**
 - Autres instruments financiers **Nous consulter**
- Service Règlement Différé..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR

Grâce aux solutions d'épargne verte de la Caisse d'Epargne, participez efficacement à l'accélération de la transition écologique de votre région.
N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

➤ LES PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO**, ...)..... **Gratuit**

* Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Internet Pro, CE net Comptes.

** CTO : Compte Titre Ordinaire

(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

(2) Organisme de Placements Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)/Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) : une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à Caisse d'Epargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'Information Clé (DIC).

(5) FCP : Fonds Commun de Placement





> LES DROITS DE GARDE **TVA**

- Portefeuille composé uniquement de valeurs du réseau Caisse d'Epargne **25,00 €/an soit 6,25 €/trimestre**

	Commission proportionnelle appliquée en début de trimestre civil et calculée sur la valeur des titres détenus au dernier jour du trimestre civil précédent			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)
	Taux	Minimum de Perception	Maximum de Perception	
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	0,33%/an soit 0,0825%/trimestre	37,50 €/an soit 9,375 €/trimestre	375,00 €/an soit 93,75 €/trimestre	4,25 €/an soit 1,0625 €/trimestre
Portefeuille sans valeur inscrite				25,00 €/an soit 6,25 €/trimestre

- Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)⁽¹⁾. **Application des droits de garde (cf. ci-dessus).**

BON À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début de trimestre civil et calculés sur la valeur des titres détenus au dernier jour du trimestre civil précédent.

- Opérations sur valeurs étrangères **Nous consulter**

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.



12

PLACEMENTS FINANCIERS

> LES AUTRES TARIFS

■ Attestation de plus-values (sur IFU)	Gratuit
■ Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU)	Gratuit
■ Duplicata et envoi d'Imprimé Fiscal Unique (IFU) TVA	19,17 €
■ Relevé IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière) TVA	33,33 €
■ Bourse Esprit Ecureuil	
- Service Abonnement	Gratuit
- Service « Prise de bénéfices »	10,50 €
- Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil ⁽¹⁾	7,00 €/an
- Cotisation forfaitaire annuelle	12,00 €/an
■ Gestion sous mandat TVA	Nous consulter
■ Opération sur titre non coté	
- Taux de courtage (frais de gestion)	2,00 %/opération
- Minimum de perception	50,00 €

> LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES ORDINAIRE

■ Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque, minimum de perception TVA	125,00 €
■ Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Epargne	Gratuit

BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Epargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

La Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

⁽¹⁾ Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil est un produit de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.





13 L'ÉPARGNE



- Frais de tenue et de gestion de livret inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel **30,00 €/an**
dans la limite du solde créditeur du compte





14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> TENUE DE COMPTE

COMPTES EN DEVISES (MONTANT PRÉLEVÉ DANS LA DEVISE)

- Frais de tenue de compte en devises **75,00 €/trimestre**
- Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs **0,16 %, min 22,00 €/trimestre**

> LES VIREMENTS INTERNATIONAUX

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

- En euros
 - Commission proportionnelle **0,10% du montant du virement**
 - Minimum de perception **18,00 €/opération**
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc (virement en € et dont le montant est < 150 000 €) **5,00 €**

En devises	En agence/Par téléphone	Par télétransmission ⁽²⁾
Commission proportionnelle au montant du virement	0,10 %	-
a- Minimum de perception	18,00 €	10,00 €
Commission de change ⁽³⁾ proportionnelle au montant du virement	0,05 %	0,05 %
b- Minimum de perception	17,00 €	17,00 €
Minimum de perception a+b	35,00 €	27,00 €
Frais par virement international occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées)	18,50 €	18,50 €
Frais de correspondant	17,00 €	17,00 €



BON À SAVOIR

La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté n'accepte plus les remises de chèques étrangers en euros et en devises. Pour vos encaissements étrangers, nous vous recommandons d'utiliser le virement ou le prélèvement SEPA, le virement international ou encore votre contrat monétique le cas échéant. Renseignez-vous en agence.



> LES OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

VIREMENTS NON SEPA REÇUS DE L'ÉTRANGER EN EUROS OU EN DEVISES

- Frais par virement **0,10% du montant de l'opération**
 - a- Minimum de perception **18,00 €**
- Frais de commission de change⁽³⁾ (pour les virements en devises) ... **0,05 % du montant de l'opération**
 - b- Minimum de perception **17,00 €**
- Minimum de perception a+b **35,00 €**
- Frais supplémentaires de correction (coordonnées manquantes ou erronées) **18,50 €**

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de l'EEE en page 48).

(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires de Services Initiation de Paiement (API) s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Comptes, CE net Remises ou CE net EDI).

(3) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.





FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER (COÛT RÉEL) ENCAISSEMENT (EFFETS) LIBRES EXPORT

■ Dans l'Union Européenne (U.E.) en euros	
- Commission fixe standard	Gratuit
- Correction (coordonnées bancaires manquantes ou erronées)	18,00 €
■ Hors Union Européenne (U.E.) en euros	
a - Commission proportionnelle	0,12 % du montant de l'opération
- Minimum de perception	18,00 €
b - Commission de change ⁽¹⁾	0,05 % du montant de l'opération
- Minimum de perception	17,00 €
■ Minimum de perception si devise (a + b)	35,00 €
■ Commission d'impayé ou d'irrégularité	42,00 €/effet

ENCAISSEMENTS DOCUMENTAIRES EXPORT Nous consulter

REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

■ Commission d'encaissement	0,20 %
- Minimum de perception	85,00 €
■ Commission d'acceptation	65,00 €
■ Commission de relance	60,00 €
■ Frais d'impayé	65,00 €
■ Commission de modification	30,00 €
■ Commission de clôture (déblocement hors remise documentaire)	50,00 €
■ Commission d'effet en souffrance	0,05 %
- Minimum de perception	45,00 €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES EXPORT

■ Commission de notification	0,10 %
- Minimum de perception	120,00 €
■ Confirmation de crédit documentaire	Nous consulter
■ Amendement	110,00 €
■ Commission de vérification de document	0,15 %
- Minimum de perception	150,00 €

CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORTS

■ Commission d'ouverture	0,25 % du TI⁽²⁾
- Minimum de perception	135,00 €
■ Commission de modification autre motif	135,00 €
■ Commission d'acceptation ou de paiement différé/mois indivisible	1,25 %/an
- Minimum de perception	125,00 €
■ Commission d'utilisation/examen/levée de documents	0,15 % du TI⁽²⁾
- Minimum de perception	125,00 €
■ Commission de prorogation/augmentation du montant	0,25 % du TI⁽²⁾
- Minimum de perception	125,00 €

(1) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

(2) TI : Trimestre Indivisible.



14

LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾

■ Émission d'un bon cession	80,00 €
■ Commission de paiement en devise	0,20 % du montant
- Minimum de perception	125,00 €
■ Frais supplémentaire d'acte complexe, projet ou traduction	150,00 €
■ Frais d'irrégularité (à la charge de l'exportateur)	125,00 €
■ Frais de Swift, courrier	40,00 €
■ Clause UPAS ⁽²⁾ TVA	Nous consulter

LETTRE DE CRÉDIT STAND-BY

■ Commission d'ouverture	0,35 % du TI ⁽³⁾
- Minimum	150,00 €
■ Commission de prorogation ou augmentation du montant	0,25 % du montant du TI ⁽³⁾
- Minimum	120,00 €
■ Commission de modification	105,00 €
■ Commission de paiement/mise en jeu (flat)	0,20 %
- Minimum	55,00 €
■ Frais supplémentaire d'acte complexe, projet ou traduction	150,00 €

REMISES (EFFETS) LIBRES IMPORT

■ Commission proportionnelle	0,12 % du montant
- Minimum	18,00 €
■ Commission de change (si devise)	0,05 %
- Minimum	17,00 €
■ Minimum de perception	35,00 €
■ Commission d'impayé	0,05 %
- Minimum	45,00 €
■ Commission d'acceptation	60,00 €
■ Commission de relance	60,00 €
■ Frais d'impayé	60,00 €
■ Commission de modification	30,00 €
■ Commission de clôture (déblocement hors remise documentaire)	50,00 €

REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT

■ Commission de paiement	0,20 %
- Minimum	85,00 €
■ Commission d'acceptation	60,00 €
■ Commission de relance	60,00 €
■ Frais d'impayé	65,00 €
■ Commission de modification	30,00 €
■ Commission de clôture (déblocement hors remise documentaire)	50,00 €
■ Prorogation, avis de sort	40,00 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page Zone EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants : 48).

(2) UPAS : Usance Paid At Sight.

(3) TI : Trimestre Indivisible.





> FINANCEMENTS INTERNATIONAUX

- Avance en devises **Nous consulter**
- Préfinancement export **Nous consulter**
- Cycle d'exploitation mobilisation des créances nées sur l'étranger **Nous consulter**

> OPÉRATIONS DE CHANGE

- Click'n Trade (outil de gestion en ligne des opérations de change)
- Frais de mise en place **65,00 €**
- Commission de change **0,05 % du montant**
 - Minimum **17,00 €**
- Change au comptant, change à terme et change à terme préavis + SWAP de change, instruments financiers à terme de change, autres services (options, produits structurés) **Nous consulter**

> GARANTIES INTERNATIONALES

- Commission d'engagement (par trimestre indivisible, calculée en % du montant et perçue trimestriellement d'avance) **1,50 %**
 - Minimum **200,00 €**
- Frais d'émission (selon analyse du dossier) **min 300,00 €**
- Frais de mainlevée **100,00 €**
- Frais de modification **100,00 €**
- Notification de garantie reçue **120,00 €**
- Frais de projet **Sur devis**
 - Minimum **150,00 €**

> OFFRE COFACE **Nous consulter**

Assurance-crédit à l'international

> FRAIS ANNEXES

- Frais de courrier express **TVA** **15,00 €**
- Frais de Swift **TVA** **30,00 €**
- Frais indirects **Nous consulter**



15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



ARRÊTÉ DE COMPTE

Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCE PROFESSIONNELLE « DAILY »

La cession de créance professionnelle « Daily » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/ CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.





ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union Européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican,
- le Royaume-Uni.
- l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

Les départements et régions d'outre-mer de la France (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le Code Monétaire et Financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business.
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE.
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.





15

LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

SEPA

L'espace unique des paiements en euros :

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Articles R.314-1 et suivants du code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

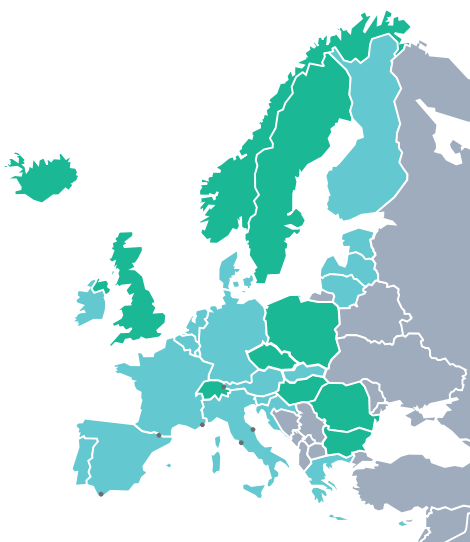
Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Épargne conformément aux articles R.314-1 et suivants du code de la consommation.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert). Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EEE : ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.



■ Pays de la zone SEPA
■ Pays de la zone euro





16 LES NUMÉROS UTILES



La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE

ASSISTANCE TECHNIQUE

3241 Service gratuit + prix appel

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Internet Pro par Internet ou CE net - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre smartphone, iPhone®  ou Android  sur www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

> MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 6h à 00h (Appels techniques, renseignements, télécollectes).

■ TPE (hors Android)

 **N°Cristal** 09 69 39 16 17

APPEL NON SURTAXÉ

■ TPE Android et CE Boost Pay Business

 **N°Cristal** 09 69 36 05 86

APPEL NON SURTAXÉ

SP PLUS/JEPAIENLIGNE

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

> ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par la Caisse d'Épargne.

Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garantie Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des Professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

> NOS PARTENAIRES

BPCE Assurances IARD : Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des Assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

⁽¹⁾ Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.





16

LES NUMÉROS UTILES

Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME.

BPCE IARD : Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE VIE : Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des Assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.



APIVIA MACIF MUTUELLE : APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA ASSURANCES : société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des Assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.



17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE



> EXPRIMER UNE RÉCLAMATION*

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

■ En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**

Vous pouvez également écrire au service relations clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par Internet
Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté Service Relations Clientèle 18, Avenue Françoise Giroud 21000 DIJON	www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾ (région Bourgogne Franche-Comté) rubrique « Ma banque pratique » - « Service Relations Clientèle »

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai inférieur à deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence et du service relations client, ou en l'absence de réponse, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

■ **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chefs d'entreprises, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit.

Par Internet (contact dans les 48h)
Dossier à remplir en ligne sur le site : https://mediateur-credit.banque-france.fr⁽¹⁾

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes-titres...

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.
*L'accès au dispositif de traitement des réclamations est gratuit.





Par Internet	Par courrier
De préférence par internet⁽¹⁾ via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet www.amf-france.org.fr/le-mediateur bouton «Saisir le médiateur» ou en scannant le Qr Code 	Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par Internet	Par courrier
De préférence par Internet via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet www.amf-france.org.fr/le-mediateur⁽¹⁾ bouton «Saisir le médiateur»	La Médiateur de l'Assurance - TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Par Internet	Par courrier
www.lemediateur.fbf.fr⁽¹⁾	Le Médiateur de la FBF CS 151 75422 Paris Cedex 9

- **La Médiation du crédit aux entreprises** est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>*. Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

PLUS D'INFORMATIONS
www.caisse-epargne.fr/professionnels⁽¹⁾

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.



NOTES

This image shows a single page of white paper with horizontal blue lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, typical of notebook paper. There are no margins, text, or other markings on the page.



NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



NOTES

This image shows a single page of white paper with horizontal blue lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, typical of notebook paper or a document template. There are no margins, text, or other markings on the page.



BANQUE & ASSURANCES

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Bourgogne Franche-Comté



Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté - Siège social : 18, Avenue Françoise Giroud - 21000 Dijon - Banque Coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 525 307 340 € - 352 483 341 RCS Dijon - Intermédiaire en assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 002 200 - Garantie financière délivrée par CEGC N° 146331-07 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » N° CPI 2102 2018 000 024 400 délivrée par la CCI de Côte d'Or. Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042) - Contact : Téléphone : 09.69.36.20.00 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) - contacteznous@cebfc.caisse-epargne.fr - Télécopie : 03.80.70.44.01 - Relations clientèle : 09.69.36.27.38 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur).

Crédit photos : AdobeStock.
Aout 2025